



PROJET MCDR PORT@iL 2018-2021 PORTE PAR LA FEDERATION NATIONALE FAMILLES RURALES Note intermédiaire n° 2, février 2020

Analyse des premières étapes des expérimentations

Dans le cadre de l'appel à projets du Réseau rural « Mobilisation collective pour le développement rural » lancé en 2018, Familles Rurales s'est engagé pour 3 ans avec ses partenaires (La Ruche, MRJC, Croix rouge, CNAF, MSA, AMF, AdCF, Nouvelles Ruralités, RTES, RRR Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, La Coopérative des tiers-lieux...) et le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'ANCT et de l'Union européenne (FEADER), dans une réflexion sur des tiers-lieux en milieu rural, autour du **suivi d'expérimentations locales**, 25 conduites par Familles Rurales dans 12 départements de 4 régions (Grand Est, Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine), et sur d'autres territoires par la Croix rouge (5 projets sur 4 départements : Loire, Haute-Loire, Nord, Tarn-et-Garonne) et le MRJC (4 « Fabriques du monde rural » : Ain, Oise, Haute-Saône, Creuse).

Depuis la rentrée 2019, le projet a poursuivi le déploiement de son programme d'activités décliné en régions (formations, séminaires, regroupements) permettant à chaque occasion de partager les expériences avec les différentes parties prenantes des projets locaux : responsables associatifs, professionnels, élus et techniciens des collectivités...

Au terme de 6 à 18 mois de mobilisation locale, de constitution de collectifs et de maturation des projets, les sites Familles Rurales ouvrent progressivement. Aujourd'hui, on recense 17 lieux accessibles sur 9 départements (Eure-et-Loir, Landes, Corrèze, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Calvados, Eure, Manche, Orne). Il s'agit majoritairement de **projets de transformation de structures existantes par un processus tiers-lieu avec l'émergence de collectifs**, de nouvelles parties prenantes, de nouveaux utilisateurs et une offre d'activités renouvelée et innovante. Dans les Deux-Sèvres, à Vasles, il s'agit d'une création portée par un groupe d'entrepreneurs en lien avec l'espace de coworking local « Le zinc à 5 pattes », et accompagnée par Familles Rurales. Dans l'Eure, c'est également une création avec une dynamique initiée par des habitants et facilitée par Familles Rurales.

La Croix rouge a ouvert son premier tiers-lieu au Puy en Velay (Haute-Loire), le MRJC à Combeaufontaine (Haute-Saône) et des activités sont lancées sur les 3 autres sites ne disposant pas encore de bâtiments réhabilités accessibles. Dans les Landes, premier tiers-lieu de l'expérimentation Familles Rurales ouvert dès 2018, la montée en puissance est remarquable avec une certaine attractivité pour des indépendants et une perspective de nouveaux locaux pour répondre à des besoins croissants. Le mouvement, l'agilité et l'évolutivité sont des caractéristiques intrinsèques des tiers-lieux.

D'autres **projets émergent sans structure préexistante** sur les territoires de Bellac (coportage collectivité-Familles Rurales), de Saint-Lô (fédération Familles Rurales), de Commercy (coportage MFR-Familles Rurales) doivent ouvrir au 1^{er} semestre 2020. Les dernières expérimentations prévues n'offrent à ce jour pas de visibilité sur la date d'ouverture du lieu envisagé.

Les **associations locales** disposent assurément d'un **capital avec un ancrage territorial fort, une proximité avec les habitants, une offre d'activités et un savoir-faire en matière d'animation** pour s'inscrire dans un processus tiers-lieu. Mais elles **manquent encore de culture entrepreneuriale et d'ouverture sur le monde économique** qu'elles acquièrent progressivement par l'apport de nouveaux utilisateurs qui mettent à leur disposition leurs compétences et leur expérience.

La **question de la gouvernance** a certainement été **traitée prématurément** (1^{er} séminaire lancé au printemps 2019). Entre le questionnement sur les pratiques, leur remise en cause et finalement leur changement, un long cheminement est indispensable.

L'ampleur financière et la complexité technique de certains projets immobiliers (rénovation d'une gare, d'un entrepôt SNCF, d'une caserne, d'une ferme...) ralentissent sensiblement la dynamique de certains projets, peut-être encore trop focalisés sur l'équipement.

En dehors de l'équipement, la mobilisation doit s'opérer autour d'activités qui permettent aux habitants et aux différents acteurs de se rencontrer, se connaître et d'apprendre déjà à faire ensemble. Cette phase d'interconnaissance imposée par la nature de certains projets s'avère aujourd'hui incontournable sur tout projet. Elle permet au territoire de développer sa « maturité coopérative », son aptitude à coopérer, concept développé par l'Institut des territoires coopératifs dans le cadre du projet MCDR « Carnac ». Cette étape d'apprentissage collectif permet de **faire tiers-lieu sans le lieu, bien avant son ouverture.** Durant cette phase, des événements viendront **fédérer et renforcer la communauté**, en permettant d'agréger de nouvelles ressources. Dès lors que le lieu ouvrira, il sera immédiatement investi, approprié par une communauté constituée, solidaire et réellement à l'initiative du projet. On minimisera ainsi les risques de disposer d'un équipement certainement remarquable mais inanimé, sans portage collectif et sans utilité sociale finalement. Durant cette phase, il revient aux différentes parties prenantes d'accepter l'horizontalité, d'abandonner les postures, d'éviter les jeux d'acteurs.

Dans cette perspective, **le positionnement de la collectivité sur le projet est un élément clé de réussite du tiers-lieu.** La volonté politique ne suffit pas. C'est un exercice nouveau que de créer les conditions de réussite, de donner les moyens, faire confiance sans forcément fixer le cap et vouloir contrôler. Ainsi, sur certains territoires, les élus sont appelés à intégrer les collectifs au même titre que leurs administrés (Haute-Vienne, Manche...). C'est un premier pas très important pour atténuer la défiance envers les institutions, confirmée par la crise des gilets jaunes. En cela, les tiers-lieux exerceront cette fonction de régénération démocratique. Il convient de noter sur ce registre que sur de nombreux territoires d'expérimentation, l'échéance électorale de mars 2020 constitue une étape importante de la vie du projet, porteuse d'espoir ou de risque.

Sur une majorité de sites, avec des intensités d'actions différentes, on retrouve les composantes d'un **tiers-lieu rural hybride qui ne se spécialise pas exagérément** (culture, numérique, agricole...) **pour mieux se pérenniser et agir en transversalité.** On en dénombre six : un pôle d'**animation** (lieu de vie, d'activités sociales et culturelles), un pôle de **services** (publics et/ou privés), un pôle **numérique** (de l'atelier au fab lab), un pôle autour de **l'emploi et du travail** (coworking, accompagnement...), un pôle **d'innovation et de soutien aux projets (incubation)**, un pôle **agro-alimentaire** (de l'atelier cuisine ou du jardin partagé au projet alimentaire de territoire), dont les activités sont prises en charge par une pluralité d'acteurs locaux.

Au terme de l'année 2019, sur le volet d'étude du projet, la première partie de l'étude d'impact réalisée par le cabinet Eexiste consistait à photographier les territoires pour mettre en évidence avant les projets de tiers-lieux l'empreinte des associations sur leur territoire et les effets de leurs actions en interrogeant différentes parties prenantes : responsables associatifs, usagers, CAF, MSA et collectivités. En milieu rural, l'état des lieux montre **cinq catégories d'impacts concourant au dynamisme du territoire : social, culturel, économique, citoyen et écologique.** Si les associations se positionnent de manière classique en milieu rural sur la cohésion sociale, l'animation culturelle et la participation citoyenne, en matière de contribution au développement économique et à la transition écologique, l'apport associatif n'est encore perceptible ou optimisé. Sur ces deux derniers impacts, la valeur ajoutée des tiers-lieux est particulièrement attendue. La mesure de ces différents impacts sera réalisée en 2021.

Il convient enfin de noter le contexte de politiques publiques particulièrement favorable à l'émergence de tiers-lieux avec le lancement par l'Etat du **programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »** et de **l'appel à manifestations d'intérêt « Fabriques de territoire »**, et de dispositifs toujours sectoriels (microfoies, points conseil budget, maisons France services, projets alimentaires territoriaux...) mais qui **interrogent sur le modèle économique durable qui peut se construire indépendamment des subventions**, en particulier en milieu rural.

